



## **Advicenne annonce la signature d'un partenariat avec FrostPharma AB pour la commercialisation de Sibnaya<sup>TM</sup> dans les pays nordiques**

- *Advicenne percevra des revenus significativement supérieurs à 50% des ventes futures de Sibnaya<sup>TM</sup>, constitué d'un prix de transfert et de royalties*
- *Advicenne signe un troisième accord de distribution de Sibnaya<sup>TM</sup> avec les membres du même réseau européen, « Your Pharma Partner »*

**Paris, France, le 4 janvier 2022, à 7h00 (CET)** – Advicenne (Euronext : ADVIC), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce la signature d'un partenariat de distribution exclusive avec FrostPharma AB (« FrostPharma »), laboratoire pharmaceutique suédois, pour la commercialisation de Sibnaya<sup>TM</sup> dans les pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède).

Le partenariat avec FrostPharma est le troisième signé par Advicenne pour la commercialisation de Sibnaya<sup>TM</sup> en Europe, après les récents accords de collaboration avec TwinPharma au Benelux et ExCEED Orphan en Europe centrale et de l'Est. Ces trois partenaires participent à un réseau exclusif européen, « Your Pharma Partner », dont le rôle est de mettre à disposition des patients des thérapies innovantes dans 25 pays européens. Avec ces trois accords, Sibnaya<sup>TM</sup> pourra être mis à disposition de près d'un tiers des patients européens.

Sibnaya<sup>TM</sup> est le premier et unique médicament indiqué dans le traitement de l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRD) chez l'adulte, l'adolescent et l'enfant de plus de 1 an. L'indication de Sibnaya<sup>TM</sup> dans le traitement de l'ATRD a été délivrée par l'Agence Européenne du Médicament (EMA) en mai 2021.

Selon les termes de l'accord, FrostPharma dispose des droits exclusifs de commercialisation de Sibnaya<sup>TM</sup> dans son indication sur les territoires définis au contrat. En contrepartie, Advicenne recevra le produit de la vente de Sibnaya<sup>TM</sup> sous forme d'un prix de transfert et de royalties pour un montant combiné significativement supérieur à 50% des ventes futures. D'ores et déjà, FrostPharma gère le programme de mise à disposition précoce (Early Access Program – EAP) de Sibnaya<sup>TM</sup> en Suède.

**Didier Laurens, Directeur Général d'Advicenne, commente :** « *Nous sommes ravis de la signature de cet accord avec FrostPharma, leader de la commercialisation de produits destinés à des maladies rares dans les pays nordiques. Il s'agit du troisième partenariat signé par Advicenne pour la commercialisation de Sibnaya<sup>TM</sup> en quelques semaines, preuve de notre dynamique. Nous sommes impatients de travailler avec FrostPharma dont nous partageons les mêmes ambitions : mettre à disposition des patients des traitements qui changent leur vie dans des indications où le besoin médical est encore peu couvert. »*

**Clas Lindbergson, Directeur du Business Development de FrostPharma indique :** « *Nous sommes fiers d'être partenaire d'Advicenne pour la mise à disposition de Sibnaya<sup>TM</sup> et à l'amélioration de la qualité de vie des patients atteints d'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRD). Nous sommes impatients de travailler ensemble et de continuer à étendre notre portefeuille de produits dans des indications à faible offre médicale. »*

## **A PROPOS D'ADVICENNE**

Advicenne (Euronext : ADVIC) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya™ (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et au Royaume-Uni dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale (ATRd). ADV 7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles depuis 2019 en cotation croisée. **Pour plus d'informations** : <https://advicenne.com/>

## **A PROPOS DE FROST PHARMA AB**

FrostPharma AB est un laboratoire pharmaceutique suédois spécialisé dans la commercialisation de produit créateur de valeur. Depuis sa création en 2017, FrostPharma a commercialisé avec succès une large gamme de produits dans plusieurs domaines thérapeutiques dans tous les pays nordiques et au-delà. Les compétences commerciales étendues appliquées à la capacité d'identifier des produits qui répondent aux besoins médicaux sont des facteurs clés de succès pour FrostPharma AB. [www.frostpharma.se](http://www.frostpharma.se)

## **A PROPOS DE YOUR PHARMA PARTNER IN EUROPE**

Your Pharma Partner in Europe est une alliance collaborative entre les laboratoires pharmaceutiques indépendants **TwinPharma** (Pays-Bas), **FrostPharma** (Suède) et **ExCEED Orphan** (Europe Centrale et de l'Est). Ce point de contact unique offre la possibilité d'adresser un marché combiné de 180 millions d'européens dans 25 pays. [www.yourpharmapartner.eu](http://www.yourpharmapartner.eu)

## **CONTACTS**

### **Advicenne**

Didier Laurens, CEO  
+33 (0)4 66 05 54 20  
Email : [investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)

### **Ulysses Communication**

Media relations  
Bruno Arabian  
+33 (0)6 87 88 47 26  
Email: [advicenne@ulyse-communication.com](mailto:advicenne@ulyse-communication.com)

### **Consilium Strategic Communications**

Mary-Jane Elliott, Ashley Tapp, Davide Salvi  
+44 (0)20 3709 5700  
Email: [advicenne@consilium-comms.com](mailto:advicenne@consilium-comms.com)

## **Déclarations prospectives**

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 décembre 2021. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.